

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1909^e SÉANCE : 14 AVRIL 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1909)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Timor :	
Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 384 (1975) du Conseil de sécurité (S/12011)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1909ème SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 14 avril 1976, à 15 h 30.

Président : M. HUANG Hua (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1909)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Timor :
Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 384 (1975) du Conseil de sécurité (S/12011).

La séance est ouverte à 16 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Timor :

Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 384 (1975) du Conseil de sécurité (S/12011)

1. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Conformément aux décisions prises à la 1908e séance, j'invite les représentants de l'Australie, de l'Indonésie, des Philippines et du Portugal à participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Anwar Sani (Indonésie) et M. Galvão Teles (Portugal) prennent place à la table du Conseil et M. Harry (Australie) et M. Yango (Philippines) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Je voudrais appeler l'attention des membres sur le document S/12049, qui contient le texte d'une lettre adressée au Président du Conseil par le représentant de l'Indonésie dans laquelle il demande au Conseil d'adresser une invitation en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Compte tenu de la décision prise à la dernière séance pour des demandes analogues, je suppose que le Conseil voudra suivre

la même procédure. En conséquence, si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide de faire droit à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Le premier orateur est le représentant de l'Indonésie, à qui je donne la parole.

4. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi de vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil d'avoir bien voulu nous autoriser à prendre part aux délibérations du Conseil sur la question à l'ordre du jour. Ayant eu l'honneur de travailler deux ans avec vous au Conseil alors que l'Indonésie était membre non permanent, qu'il me soit permis également de dire ma conviction que, sous votre direction, le Conseil contribuera de façon constructive à la solution du problème du Timor oriental.

5. Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général [S/12011], auquel est annexé le rapport de son représentant spécial, M. Winspeare Guicciardi, sur sa mission au Timor oriental. Ma délégation tient à exprimer sa profonde reconnaissance au Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il a porté à la question du Timor oriental et pour la contribution qu'il a apportée et continue d'apporter à sa solution. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Winspeare Guicciardi pour la façon dont il s'est efforcé d'exécuter la tâche que lui avait confiée le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 384 (1975). M. Winspeare Guicciardi s'est rendu au Timor oriental dans des conditions difficiles, y compris les conditions météorologiques, il est arrivé pendant la saison des pluies; l'une des plus difficiles de ces dernières années, ce qui a rendu les communications extrêmement hasardeuses.

6. Ma délégation pense qu'un rapport sur le genre de mission entreprise par M. Winspeare Guicciardi au nom du Conseil ne peut satisfaire tout le monde. Le représentant spécial s'est efforcé de relater les faits avec autant d'objectivité que possible, rendant compte de ses réunions, de ses activités, de ce qu'il a vu et entendu. Le rapport doit être considéré comme reflétant la situation qui régnait au Timor oriental à l'époque. La situation dans le territoire a évolué depuis deux mois, en fait depuis presque trois mois, c'est-à-dire depuis qu'il a quitté le Timor oriental.

7. Ma délégation est en mesure d'appuyer la suggestion que fait le Secrétaire général au paragraphe 8 de son rapport, lorsqu'il dit :

"comme les parties intéressées ont fait savoir qu'elles étaient disposées à continuer les consultations avec mon représentant spécial, je suggère que celles-ci se poursuivent jusqu'à nouvel ordre, étant entendu que le Conseil sera informé de tout fait nouveau."

Bien entendu, l'Indonésie a sa façon de concevoir la manière de mettre en œuvre cette suggestion. Ma délégation persiste à croire que la solution du problème doit reposer sur les vœux de la population du territoire. Si la suggestion du Secrétaire général est donc adoptée par le Conseil, les consultations de la population du Timor oriental devraient constituer la partie la plus importante des efforts de son représentant spécial, car seule cette opinion populaire compte pour ce qui est de mettre en œuvre la dernière étape de la décolonisation au Timor oriental. L'Indonésie est certainement disposée à poursuivre les consultations avec M. Winspeare Guicciardi à tout moment. Mais nous soulignons que si l'opinion de l'Indonésie n'a de valeur que dans le cadre de l'exercice de l'autodétermination, que nous souhaitons voir appliquer dans l'ordre et dans la paix, en fin de compte c'est l'opinion du peuple du Timor oriental qui est le facteur décisif.

8. Dans cette intervention, ma délégation a l'intention de se borner au rapport du Secrétaire général. Pour ce qui est du retour des volontaires indonésiens dans leurs lieux d'origine respectifs et pour ce qui est de l'exercice du droit à l'autodétermination par le peuple du Timor oriental, la position de l'Indonésie est déjà indiquée dans le rapport. Je voudrais également rappeler la déclaration faite par le représentant du gouvernement provisoire du Timor oriental, M. Guilherme Maria Gonçalves, sur ces questions importantes [1908e séance]. Cependant, je souligne qu'en attendant le gouvernement provisoire avait accepté d'autoriser les volontaires armés à rentrer chez eux. Je ne veux pas justifier davantage la présence indonésienne au Timor oriental. Je l'ai suffisamment expliquée au cours des débats du Conseil en décembre dernier. Pour le reste, la déclaration du représentant du gouvernement provisoire a également précisé cette position du point de vue de la population et de l'évolution de la situation sur place. Je voudrais seulement attirer l'attention sur le fait que la présence indonésienne au Timor oriental répondait à la demande expresse de la grande majorité de la population, qui voulait éviter d'être supprimée par les éléments armés du FRETILIN [*Frente Revolucionária Timor Leste Independente*] pour la seule raison qu'elle souhaitait l'intégration avec l'Indonésie. La meilleure preuve des atrocités et des meurtres en masse commis par ces éléments a été fournie au Conseil par le représentant du gouvernement provisoire.

9. Les combats organisés ont cessé au Timor oriental. Le gouvernement provisoire est maintenant maître du territoire. La vie reprend peu à peu son cours normal. La plupart des partisans du FRETILIN sont venus chez eux et se sont déclarés favorables au gouvernement provisoire, qui est d'ailleurs lui-même favorable à l'intégration complète avec l'Indonésie. En fait, deux anciens éléments importants du FRETILIN représentent le gouvernement provisoire dans le présent débat du Conseil. Nous sommes également convaincus que la réconciliation qui a déjà commencé s'accélérera dans l'atmosphère normale qui règne actuellement au Timor oriental. Les services administratifs ont commencé à fonctionner; le relèvement économique s'est amorcé; les écoles sont rouvertes; les routes sont en cours de réparation et les communications sont rétablies. Bref, la vie redevient normale. Etant donné l'insuffisance de cadres, des volontaires indonésiens aident le gouvernement provisoire dans ses efforts tendant à rétablir une vie normale dans le territoire et à assurer le relèvement et la reconstruction.

10. Pour ce qui est de la demande de "retrait", n'oublions pas ses répercussions psychologiques sur la population du Timor oriental. N'oublions pas non plus que la population se considère déjà indonésienne, son territoire faisant, à ses yeux, partie intégrante de l'Indonésie. Elle estime que la demande de retrait est injuste, car pourquoi faudrait-il demander aux Indonésiens de quitter ce qu'ils considèrent déjà comme territoire indonésien, d'autant plus que la population du territoire elle-même souhaite que les Indonésiens restent? Cependant, les volontaires armés ont commencé à quitter le territoire en février 1976.

11. Bien que les combats organisés aient cessé, il y a encore de petits groupes — des vestiges des éléments armés du FRETILIN — qui ont pris le maquis. Mais, en fait, leur nombre est insignifiant. Certains groupes ont pris des otages qu'ils ont menacé de tuer au cas où ils seraient attaqués. La nature implacable des atrocités qu'ils peuvent commettre a été attestée par les centaines de personnes qu'ils ont supprimées avec sauvagerie. Ces criminels craignent maintenant la revanche du peuple. Mais au fur et à mesure que cette menace s'apaise, le gouvernement provisoire du Timor oriental et la population ont décidé de permettre aux volontaires armés de rentrer dans leurs lieux d'origine. Comme l'a dit le représentant du gouvernement provisoire, ils ont déjà commencé à quitter le territoire et l'on pense que le processus sera bientôt terminé.

12. Quant à l'exercice du droit à l'autodétermination, la position indonésienne est claire. Elle est réflétée dans le paragraphe 43 du rapport du représentant spécial. Ce qui est plus important cependant, c'est la position du gouvernement provisoire du Timor oriental telle qu'elle a été communiquée par son représentant et exposée par le représentant spé-

cial au paragraphe 42 de son rapport et telle qu'elle a été explicitée par le représentant du gouvernement provisoire dans sa déclaration au Conseil. Quant à la population du Timor oriental, elle a déjà décidé officiellement d'accéder à l'indépendance dans l'intégration complète à la République d'Indonésie. Elle se considère tout aussi indonésienne que tout Indonésien de n'importe quelle autre partie de l'Indonésie, et elle considère également que son territoire fait tout autant partie de l'Indonésie que toute autre province de l'Indonésie.

13. Je n'ai guère besoin de rappeler au Conseil la contribution de l'Indonésie au processus de décolonisation, son rôle dans le combat pour soutenir le principe de l'autodétermination et son appui à la lutte pour l'indépendance menée par les mouvements authentiques de libération dans le monde entier. La Conférence des pays d'Afrique et d'Asie réunie à Bandung en 1955 a été un jalon important dans le processus de décolonisation. Elle a été un facteur déterminant qui a stimulé et accéléré la lutte pour l'indépendance dans le monde entier. Les actes et le rôle de l'Indonésie, en étroite collaboration avec d'autres membres non-alignés de l'Organisation des Nations Unies, lors de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1514 (XV) et, par la suite, dans les efforts déployés par le Comité des Vingt-Quatre¹ pour assurer la mise en œuvre de cette résolution sont trop connus pour que nous puissions être soupçonnés, même vaguement, de vouloir dénier au peuple du Timor oriental l'exercice de son droit à l'autodétermination. L'Indonésie a défendu son propre droit à l'autodétermination dans une guerre révolutionnaire sanglante menée par son peuple sur toute l'étendue de l'archipel indonésien. L'Indonésie n'a donc pas l'intention de dénier aux autres ce même droit à l'autodétermination. Dans le cadre de l'exercice de ce droit, je me permets de rappeler au Conseil que l'Indonésie a répété à maintes reprises qu'elle ne revendique aucun droit en ce qui concerne Timor. A cet égard, il faut reconnaître que c'est le peuple du Timor oriental lui-même qui revendique l'Indonésie comme son pays.

14. C'est parce que nous respectons le droit à l'autodétermination que, tout en nous félicitant de la décision prise par le peuple du Timor oriental de s'intégrer à l'Indonésie, nous avons dit et répété que nous souhaitons que cette décision, proclamée le 30 novembre 1975, soit confirmée par le peuple dans l'exercice de son droit à l'autodétermination. Le Gouvernement indonésien devra aussi consulter le Parlement indonésien pour savoir s'il accepte la décision d'intégration prise par le peuple du Timor oriental.

15. Le Gouvernement indonésien estime également que l'Organisation des Nations Unies doit être mêlée aux dernières étapes du processus de décolonisation du Timor oriental. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement provisoire du Timor oriental a décidé de faire participer l'Organisation à ce processus. Nous suggérons que l'organe compétent

de l'Organisation consulte les représentants du gouvernement provisoire pour savoir quel rôle cette dernière pourrait jouer au cours des dernières étapes du processus de décolonisation du Timor oriental.

16. Entre-temps, les quelques partisans du FRETILIN qui vivent maintenant en dehors de Timor et n'ont aucun contact avec la population ont fait les revendications les plus extravagantes et ont lancé les accusations les plus absurdes contre l'Indonésie et le gouvernement provisoire du Timor oriental; ce sont là des tactiques bien connues de ceux qui cherchent à cacher les faits. Je ne crois pas qu'il faille m'y appesantir. Chacun a entendu la déclaration du représentant du gouvernement provisoire. Dans son télégramme du 17 mars 1976, le gouvernement provisoire a invité le Secrétaire général, si tel est le vœu du Conseil, à envoyer son représentant spécial, M. Winspeare Guicciardi, au Timor oriental pour une seconde visite. J'espère que les membres du Conseil auront noté tout spécialement que le représentant du gouvernement provisoire, dans sa déclaration, a invité le Conseil et le Comité des Vingt-Quatre à se rendre dans le territoire. Il a dit :

"Si l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité ou le Comité des Vingt-Quatre veulent envoyer une mission dans le territoire pour apprécier la situation réelle, elle sera la bienvenue. Le Gouvernement provisoire fera de son mieux pour faciliter sa visite." [1908^e séance, par. 154.]

17. Accepter cette invitation, soit en demandant au Secrétaire général d'envoyer son représentant spécial une seconde fois au Timor oriental, soit en y envoyant une mission des Nations Unies — c'est au Conseil de décider —, serait la meilleure façon de déterminer si les revendications et les accusations du FRETILIN reposent sur des faits ou si ce sont des mensonges inventés de toutes pièces par une poignée de gens qui se prétendent être les chefs et qui ont quitté le Timor oriental après y avoir déclenché les combats les plus tragiques, ayant ainsi perdu tout contact avec la population et avec les événements qui s'y sont déroulés. Une visite du représentant spécial du Secrétaire général ou d'une mission des Nations Unies permettrait d'obtenir des renseignements de première main sur la véritable situation dans le territoire et de connaître les vœux de la population.

18. Avant de conclure, qu'il me soit permis de répondre brièvement à la déclaration faite par le représentant du Portugal à la dernière séance.

19. Je ne répondrai pas dans le détail à sa déclaration, car ses accusations ont trouvé leur réponse dans la déclaration du représentant du gouvernement provisoire du Timor oriental à la même séance et dans le début de ma propre intervention. Nous avons dit ce que nous pensions du retour des volontaires indonésiens dans leurs lieux d'origine; nous avons expliqué notre position en ce qui concerne l'exercice du droit

à l'autodétermination par le peuple du Timor oriental. La question des 23 détenus portugais a également été expliquée par le représentant du gouvernement provisoire dans sa déclaration.

20. Je tiens à informer les membres du Conseil que, sur instructions de mon gouvernement, j'ai servi d'intermédiaire lors d'une réunion officielle entre un émissaire du Gouvernement portugais et la délégation du gouvernement provisoire ainsi que lors de réunions entre des membres de la famille des détenus et la délégation. Ces réunions ont eu lieu récemment à New York.

21. Je tenais à limiter mon intervention au rapport du Secrétaire général et à m'abstenir de tout échange de récriminations avec le représentant du Portugal, ou avec toute autre délégation d'ailleurs. Je pensais qu'ainsi ma délégation pourrait contribuer d'une façon positive aux délibérations du Conseil. Mais le représentant du Portugal ne m'a pas laissé le choix : il m'a obligé à le suivre, bien qu'à contrecœur et avec le maximum de retenue.

22. Le représentant du Portugal ne m'a pas surpris, et en fait j'apprécie ses efforts pour blanchir, dans toute la mesure de ses moyens, le rôle ignominieux joué par son gouvernement dans la tragédie qui s'est abattue sur le peuple du Timor oriental. Mais je suis plutôt atterré de le voir adopter au Conseil une attitude pharisaïque en essayant de présenter le Portugal comme un parfait innocent, comme un parangon de décence et d'honnêteté coloniales, tandis qu'il rejette sur d'autres le blâme pour les tragiques événements que le Portugal lui-même a déclenchés à Timor.

23. Le représentant du Portugal semble oublier que le Portugal a fui Timor et les responsabilités qui lui incombent en tant que Puissance administrante, tout en continuant de revendiquer ce statut pour son pays. Mais si le Portugal prétend qu'il est toujours la Puissance administrante, il doit également accepter les responsabilités inhérentes à ce statut; il ne peut certainement pas en être exonéré en les fuyant et en permettant que s'instaure dans le territoire sous son administration une situation infernale. Si le Portugal insiste sur le fait qu'il est la Puissance administrante, comme il le fait, il doit alors du même coup accepter le blâme pour avoir négligé de manière aussi flagrante ses responsabilités à l'égard du peuple du Timor oriental. Ce n'est pas en s'enfuyant qu'il peut prétendre à l'innocence. Le Portugal n'aurait pas eu maintenant à condamner tous les crimes et toutes les atrocités dont est victime le peuple de Timor s'il avait fait face à ses responsabilités en tant que Puissance administrante et pris des mesures pour les empêcher au lieu de s'enfuir. Le Portugal demeure responsable de ce qui est arrivé à Timor.

24. Le représentant du Portugal a rappelé au Conseil que son pays avait déjà donné à la communauté internationale une preuve suffisante de son impartialité.

de sa sincérité et de sa résolution dans la tâche difficile de décolonisation qu'il s'est efforcé de mener à bien. L'Indonésie s'est sincèrement félicitée du changement d'attitude du Portugal, bien que nous pensions, pour rendre justice aux mouvements de libération des anciennes colonies portugaises, que le vaillant combat des mouvements de libération du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée-Bissau et leurs succès remportés contre les troupes coloniales portugaises ne sont pas entièrement étrangers à ce changement d'attitude. En fait, ce sont les succès remportés par les mouvements de libération qui ont été l'un des facteurs les plus importants, sinon le facteur décisif, de ce changement d'attitude du Portugal. Mais, quelles que soient les raisons, nous sommes heureux que le Portugal ait décidé de rompre avec son passé colonial. C'est pourquoi l'Indonésie était prête à coopérer avec le Portugal dans la question de Timor. Toutefois, nos efforts n'ont pas reçu l'agrément du Portugal. Au début, nous étions prêts à envoyer à Dili des bateaux chargés de victuailles. Le Portugal n'a pas voulu coopérer. Nous avons également offert d'évacuer le Gouverneur, le colonel Lemos Pires. Cette offre a été poliment déclinée par les Portugais. Toutefois, nous avons continué à entretenir des contacts avec le Portugal et essayé de coopérer avec lui jusqu'au jour où celui-ci a décidé de rompre les relations diplomatiques et de nous accuser devant le Conseil. Quoi qu'il en soit, nous aurions souhaité que le Portugal fit un meilleur travail au Timor oriental.

25. Le Portugal a rappelé au Conseil qu'il était toujours la Puissance administrante au Timor oriental. Dans le même temps, le peuple du Timor oriental, qu'il ait appuyé le gouvernement provisoire ou qu'il s'agisse de ce qui reste des partisans du FRETILIN, a catégoriquement refusé, ainsi que nous l'avons également entendu au Conseil, de reconnaître le Portugal en tant que Puissance administrante. Telle est la réalité dont le Conseil devra, selon nous, tenir compte en cherchant à contribuer d'une manière constructive à la solution du problème du Timor oriental.

26. Monsieur le Président, je voudrais vous réitérer l'assurance de mon gouvernement qu'il continuera à coopérer de son mieux avec les Nations Unies en tenant toujours compte des aspirations du peuple du Timor oriental et de la situation existant dans le territoire. En conclusion, permettez-moi d'exprimer encore une fois l'espoir sincère de ma délégation de voir le Conseil, sous votre direction sage et compétente, contribuer de manière constructive à la dernière étape du processus de décolonisation au Timor oriental conformément aux souhaits de la population de ce territoire.

27. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Le prochain orateur est le représentant de l'Australie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

28. M. HARRY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je me félicite de l'occa-

sion qui m'est offerte de m'adresser à nouveau au Conseil sur la question du Timor oriental, et je vous assure du désir de ma délégation de coopérer étroitement aux efforts déployés par le Conseil pour trouver une solution à cette question.

29. Je me félicite également des rapports du Secrétaire général et de M. Winspeare Guicciardi et je voudrais, au nom de mon gouvernement, féliciter ce dernier pour le travail qu'il a accompli en vertu de la résolution 384 (1975). Son rapport constitue un élément d'information supplémentaire important pour nous faire comprendre la situation qui règne au Timor oriental.

30. Le Secrétaire général et son représentant spécial se trouvaient en Australie au début du mois de février. Ils ont ainsi pu voir à quel point était vif l'intérêt que le public australien porte à la question de Timor. En effet, les événements qui se sont produits à Timor depuis le milieu de l'année dernière ont profondément consterné mon pays. Mon gouvernement souhaite vivement que la paix soit rétablie dans le territoire et que ses habitants jouissent du progrès et de la prospérité.

31. Le représentant spécial a fait tout ce qu'il a pu pendant les quelques semaines de son séjour pour essayer de connaître les vues des parties et de promouvoir les conditions nécessaires pour que les parties puissent discuter entre elles de leurs divergences de vues. Sa tâche n'a pas toujours été facile, mais il est évident qu'il a fait tout ce qu'il a pu, compte tenu des difficultés considérables qu'il a rencontrées, pour établir des contacts très larges avec les divers partis et gouvernements, ainsi que le stipulait son mandat.

32. Le Gouvernement indonésien a facilité la visite du représentant spécial à Dili, point à partir duquel celui-ci s'est rendu dans les zones de Timor administrées par le "gouvernement provisoire du Timor oriental". Pendant son séjour à Dili, M. Winspeare Guicciardi a eu des entretiens avec les membres de tous les partis qui ont décidé de rallier le "gouvernement provisoire".

33. En réponse à sa demande, le Gouvernement australien a été heureux d'accueillir M. Winspeare Guicciardi à Darwin, où il a essayé d'organiser une visite dans les régions détenues par le FRETILIN. Mais s'il a pu rencontrer des représentants du FRETILIN en divers endroits au cours de sa mission, y compris à Darwin, il n'a pu se rendre dans les régions de Timor détenues par le FRETILIN. Mon gouvernement, qui, contrairement à ce que certains ont laissé entendre, avait accepté de mettre à la disposition du représentant spécial des moyens qui lui auraient permis d'établir un contact avec les forces du FRETILIN à Timor, a beaucoup regretté ce fait.

34. Nous ne considérons pas que sa mission est terminée. Le représentant spécial a été en mesure de

vérifier sur le terrain les positions des parties quant à l'avenir du Timor oriental. Il est évident que de grandes divergences subsistent entre elles quant à la manière dont devrait évoluer la situation dans le territoire et dont la population du territoire devrait exprimer son avis. Le représentant spécial estime toutefois que, nonobstant ces divergences, il existe un désir commun de procéder à de nouvelles consultations, et le Secrétaire général a proposé que le représentant spécial soit autorisé à poursuivre ces consultations.

35. Le représentant spécial a également parlé de la situation dans le territoire comme d'une situation en évolution. Ceci semble vouloir dire qu'il est encore nécessaire d'obtenir des renseignements sur l'évolution actuelle. Une nouvelle visite du représentant spécial à Timor serait très utile à cet effet. Nous relevons dans le rapport de M. Winspeare Guicciardi que le "gouvernement provisoire du Timor oriental" a invité le représentant spécial à effectuer une autre visite au Timor oriental, et nous nous félicitons de ce qu'il ait donné l'assurance que celui-ci pourrait visiter les régions dans lesquelles il n'a pu se rendre au cours de sa précédente visite dans le territoire.

36. La position australienne sur le conflit de Timor a été énoncée très clairement. Elle est tout à fait conforme aux résolutions adoptées au mois de décembre par l'Assemblée générale [3485 (XXX)] et le Conseil de sécurité [384 (1975)]. Nous appuyons l'essentiel de ces deux résolutions, et plus particulièrement l'appel qui y est lancé pour que les forces étrangères soient retirées et que s'établisse un processus par lequel le peuple du Timor oriental puisse décider de son propre avenir.

37. Nous avons été heureux de lire dans la déclaration officielle publiée par le Gouvernement indonésien à Djakarta le 20 mars que le "gouvernement provisoire" avait fait savoir à l'Indonésie qu'il rapatrierait incessamment certaines forces indonésiennes se trouvant dans le territoire. Il semble d'ailleurs que certaines de ces forces soient déjà retournées en Indonésie, et nous venons d'entendre une déclaration sur cette question de la part du représentant de l'Indonésie. L'Australie se félicite de cette évolution et nous attendons avec intérêt d'autres mesures dans ce sens conformément à notre politique qui consiste à rechercher le retrait de toutes les forces extérieures.

38. Dans ma dernière déclaration devant le Conseil sur la question du Timor oriental [1865e séance], j'ai souligné que le Gouvernement et le peuple australiens se rendaient parfaitement compte qu'un règlement stable de la situation au Timor oriental ne pouvait reposer que sur le libre choix du peuple intéressé. Telle est toujours la politique du Gouvernement australien, à savoir que le peuple du territoire doit exercer librement et effectivement son droit à l'autodétermination et que, si l'on veut que cette décision ait quelque validité, il faut qu'elle soit prise avec la pleine

conscience des diverses options offertes. Mon gouvernement n'a toutefois pas la prétention de présenter une formule ou des modalités précises permettant l'autodétermination. Nous préférierions nous en remettre aux vœux du peuple timorais lui-même quant à la meilleure façon dont il peut véritablement exercer son droit à l'autodétermination.

39. Nous votons dans le rapport du représentant spécial que les parties principalement intéressées sont d'accord quant à la nécessité pour les Nations Unies de participer au processus d'autodétermination dans le territoire. Néanmoins, si nous reconnaissons que la question de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine doit faire l'objet d'un examen séparé, nous estimons qu'il convient que l'Organisation participe d'une façon ou d'une autre à ce processus, que cela est souhaitable et dans l'intérêt le mieux compris des parties intéressées.

40. Nous avons pris note des remarques des représentants du "gouvernement provisoire" et de leurs propositions concernant l'autodétermination dans le territoire. A première vue, ces propositions semblent avoir quelque similitude avec un premier programme de décolonisation annoncé par le Gouvernement portugais. Nous pensons que ces propositions sont intéressantes et méritent d'être étudiées plus avant, mais il est nécessaire de faire en sorte que l'élection de l'assemblée populaire — ou parlement — se fasse de telle manière qu'elle permette au peuple du Timor oriental d'exprimer librement ses vœux.

41. Le Gouvernement australien est toujours attaché à une prompte reprise de l'aide humanitaire internationale dans le territoire. Le conflit a entraîné des malheurs et des souffrances pour une grande partie de la population. Nous apprécions ce qu'a fait la Croix-Rouge indonésienne, mais c'est là une œuvre à laquelle d'autres, y compris la Croix-Rouge internationale, seraient heureux de participer. L'Australie a déjà apporté une aide humanitaire non seulement au Timor oriental même mais aussi aux Timorais qui ont trouvé refuge l'année dernière au Timor indonésien. L'Australie est toujours prête à contribuer à l'aide humanitaire au Timor oriental.

42. Notre vœu est qu'il soit mis un terme aux souffrances de Timor et que soient encouragées toutes les initiatives visant à résoudre le conflit. Bien que la situation dans le territoire ait évolué depuis la dernière fois que le Conseil a examiné cette question, il semble qu'il y ait encore quelques accrochages. Nous estimons que le mieux pour le Conseil à ce stade serait de prolonger le mandat du représentant spécial pour lui permettre d'effectuer une seconde visite dans le territoire afin d'évaluer à nouveau la situation et de se rendre compte des possibilités de consultations entre les parties. Nous espérons avoir ainsi une idée plus claire des moyens qui permettraient au peuple du territoire d'exprimer librement et effectivement son choix pour l'avenir.

43. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : Le prochain orateur est le représentant des Philippines. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

44. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril et de vous remercier, vous-même et les membres de cet organe, de permettre à ma délégation de participer à cet important débat. Etant donné les rapports chaleureux qui unissent nos deux pays, rapports marqués dernièrement par l'établissement de relations diplomatiques, ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider les délibérations du Conseil. Je suis certain que, sous l'habile direction d'un homme d'Etat aussi éminent que vous, le Conseil saura venir à bout des questions qui se posent à lui. Je saisis aussi cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'ambassadeur Boya du Bénin, pour la façon dont il a su diriger les débats du Conseil au cours d'un mois de mars riche en événements.

45. En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, les Philippines ont toujours soutenu le droit sacré des pays et des peuples coloniaux à l'autodétermination. Mon gouvernement a toujours été fermement favorable à l'application de ce droit dans le monde entier tel qu'il est consacré dans les résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV), décisions historiques prises par l'Assemblée générale il y a plus de 15 ans. C'est dans le cadre de ce ferme engagement de soutenir les principes de la décolonisation et dans l'espoir de contribuer, si peu que ce soit, au règlement pacifique de la question de Timor que ma délégation a demandé à participer à ce débat.

46. Je saisis cette occasion de rappeler la position du Gouvernement philippin sur cette question. Comme l'a déclaré ma délégation à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale le 11 décembre dernier² à l'occasion du débat sur le point 88 de l'ordre du jour, "Question des territoires sous administration portugaise", les Philippines appuient sans réserve le droit sacré du peuple du Timor oriental à l'autodétermination. Mon gouvernement est également favorable à l'idée d'une présence des Nations Unies dans le territoire afin de s'assurer que le peuple exerce effectivement ce droit. Enfin, les Philippines sont fermement convaincues que le processus d'autodétermination dans le territoire doit se dérouler de façon conforme aux vœux exprimés par le peuple du Timor oriental. Ma délégation pense aussi que la solution de la question de Timor doit non seulement contribuer à renforcer la stabilité, la paix et la sécurité dans la région dans l'intérêt des peuples du Timor et de l'Asie du Sud-Est mais également consolider les principes fondamentaux de la Charte.

47. Dans cet esprit, ma délégation a noté avec plaisir la position adoptée par le Gouvernement indonésien sur la question du Timor oriental, telle que l'ont exposée l'ambassadeur Anwar Sani et d'autres membres de sa délégation à diverses reprises, à savoir que l'Indonésie est en faveur de l'exercice de l'autodétermination par le peuple du Timor oriental, qu'elle n'a nullement l'intention de chercher à imposer une solution au peuple de ce territoire et qu'elle espère que l'Organisation des Nations Unies participera au processus de décolonisation du territoire. Cette position de l'Indonésie est conforme au soutien qu'elle n'a cessé d'accorder à la décolonisation depuis tant d'années qu'elle est Membre de l'Organisation, comme le prouve sa participation active aux travaux du Comité des Vingt-Quatre¹, du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et, de concert avec mon pays, du Comité spécial contre l'apartheid.

48. Il convient de rappeler que l'Indonésie est entrée au Timor oriental à la demande des partis représentant la majorité de la population et ne l'a fait qu'après l'échec des efforts déployés en vue de trouver une solution pacifique au conflit dans le territoire. Le Conseil doit reconnaître que l'Indonésie, tout autant que les pays d'autres régions, se soucie de la sécurité et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Quoi qu'il en soit, mon gouvernement se félicite de ce que la paix et l'ordre public soient en grande partie rétablis dans le territoire et que les forces volontaires indonésiennes aient commencé à se retirer du Timor oriental avec l'assentiment du gouvernement provisoire. Ma délégation ne peut manquer de relever que, par l'intermédiaire des quatre partis — l'APODETI [*Associação Popular Democrática Timorese*], l'UDT [*União Democrática de Timor*], le KOTA [*Klibur Oan Timor Aswain*] et le Trabalhista —, le peuple du Timor oriental a exprimé le vœu d'être intégré à l'Indonésie et que l'Indonésie a refusé d'accéder à sa demande tant que le peuple du Timor oriental lui-même n'aura pas exprimé ses vœux dans un acte formel d'autodétermination. Selon nous, cette attitude de l'Indonésie témoigne de sa bonne volonté et de son désir de coopérer avec les Nations Unies. L'établissement du gouvernement provisoire du Timor oriental devrait faciliter l'expression des vœux populaires.

49. Le rapport du représentant spécial du Secrétaire général, M. Winspeare Guicciardi, qui est annexé au document S/12011 atteste l'efficacité du Gouvernement provisoire pour ce qui est de rétablir les services nécessaires à la population et l'aide substantielle apportée par l'Indonésie pour l'accomplissement de cette tâche vitale.

50. Ma délégation apprécie l'objectivité dont a fait preuve M. Winspeare Guicciardi en abordant sa tâche, de même que les problèmes auxquels il a dû faire face en raison des conditions atmosphériques et des difficultés de communications. Nous constatons que toutes les parties intéressées conviennent de la nécessité de consulter le peuple du Timor oriental sur son

avenir politique. Les divergences tiennent apparemment aux modalités qui permettront de connaître les vœux de la population. M. Winspeare Guicciardi, au paragraphe 44 de son rapport, dit qu'il y a un "terrain d'entente : le peuple du Timor oriental doit être consulté sur le statut futur du territoire". A cet égard, ma délégation pense que les modalités de l'autodétermination devraient aussi tenir compte des vœux de la population en s'attachant particulièrement aux institutions socio-culturelles existantes du territoire. La sagesse politique et de patientes négociations pourraient beaucoup faciliter une solution concertée.

51. Ma délégation a pris acte avec plaisir des mesures prises par le gouvernement provisoire, qui a invité une mission du Conseil de sécurité ou du Comité des Vingt-Quatre à se rendre dans l'île. L'invitation a été renouvelée par le chef de la délégation du gouvernement provisoire du Timor oriental, M. Guilherme Maria Gonçalves, dans la déclaration qu'il a faite au Conseil [1908^e séance]. C'est là une preuve de plus du fait que le gouvernement provisoire souhaite soumettre ses actes et ses décisions à l'examen rigoureux de la communauté internationale.

52. Ma délégation pense que les membres du Conseil devraient prendre note de ce que la communauté internationale elle-même a reconnu le caractère exceptionnel de la situation au Timor oriental lors du débat et du vote à propos de la résolution 3485 (XXX) qu'a adoptée l'Assemblée générale. Le vote lui-même — 72 voix contre 10, avec 43 abstentions — a fait ressortir que bien des nations estimaient que les dispositions de la résolution ne répondaient pas pleinement à la situation régnant dans le territoire. Ma délégation pense que les événements ultérieurs ont prouvé que nombre des craintes exprimées par ceux qui, en décembre, ont voté pour la résolution n'étaient pas fondées et que le processus de décolonisation se poursuit d'une façon parfaitement conforme aux besoins et aux souhaits du peuple du Timor oriental.

53. Si les Philippines se sont préoccupées de la question du Timor oriental, c'est en raison d'une géographie et d'une histoire de domination coloniale qui nous sont communes et surtout en raison d'une bonne volonté à l'égard d'un peuple voisin pour le développement et le progrès duquel le peuple et le Gouvernement des Philippines forment les vœux les plus cordiaux. Nous espérons sincèrement que le peuple de Timor pourra s'engager dans un avenir politique choisi par lui et qu'il décidera de ce qui vaut le mieux pour lui sans ingérence, sans pression et sans influence indésirables de l'extérieur. Cette évolution sera pleinement conforme aux dispositions de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

54. Mon gouvernement réaffirme fermement son soutien aux principes de l'historique Conférence des pays d'Afrique et d'Asie réunie à Bandung en 1955 et dont l'Indonésie fut le pays hôte. On se souviendra

qu'à cette conférence les pays nouvellement indépendants du tiers monde ont énoncé un certain nombre de préceptes qui devaient constituer la base du mouvement non aligné. Parmi ces préceptes figuraient la non-ingérence dans les affaires d'autrui et, partant, l'idée que l'intérêt régional devait être pris en considération dans le règlement de questions de caractère essentiellement régional. L'acceptation de ce principe par l'ensemble de la communauté internationale a été un facteur de paix et de sécurité dans le monde et a facilité considérablement les travaux de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

55. C'est en fonction de ces considérations que les Philippines ont suivi de près la conduite de l'Indonésie pendant qu'évoluait la situation à Timor. Mon gouvernement est persuadé que l'Indonésie a été mue par un respect scrupuleux des vœux de la population du Timor oriental et de l'opinion de la communauté internationale. L'Indonésie a exercé ses responsabilités avec objectivité et, ce faisant, a contribué à régler le problème du Timor oriental et à favoriser la paix et la sécurité dans cette région qui intéresse de façon vitale les Philippines.

56. Pour conclure, ma délégation exprime l'espoir que le Conseil tiendra compte de la bonne volonté manifestée par le chef de la délégation du gouvernement provisoire du Timor oriental, qui a invité le Conseil ou le Comité spécial de la décolonisation¹ à envoyer une mission au Timor oriental pour y apprécier la réalité de la situation. Ma délégation, consciente du droit inalienable du peuple du Timor oriental à l'autodétermination, soutient sans réserve cette proposition.

57. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : On se rappellera que le Conseil a décidé, à la 1908^e séance, d'adresser une invitation à M. Ken Fry en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, comme cela est demandé dans le document S/12047. Puisque M. Fry est le prochain orateur inscrit sur ma liste, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

58. M. FRY (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie les membres du Conseil de m'avoir permis de parler devant le Conseil sur les problèmes difficiles qui se posent au peuple du Timor oriental. Je suis venu d'Australie à New York à la demande de la République du Timor oriental, mais je présente mes points de vue au Conseil en tant qu'observateur indépendant qui a suivi les événements à Timor avec beaucoup d'intérêt, et il faut le dire aussi avec beaucoup de tristesse.

59. Dans ma recherche de la vérité sur ce qui se passe à Timor — et je dois souligner combien illusoire peut être de loin la vérité —, certains de mes collègues du Parlement australien et moi-même nous sommes rendus au Timor oriental à deux reprises en 1975 : la première fois en mars, pendant la période de coalition entre le FRETILIN et l'UDT; la seconde

fois, à la mi-septembre, lorsque le FRETILIN contrôlait fermement la situation à la suite de la manifestation de force de l'UDT qui avait échoué au mois d'août précédent.

60. Bien que mes opinions soient celles d'un observateur indépendant, je voudrais assurer les membres du Conseil qu'elles coïncident généralement avec les opinions de mes collègues du Parlement — dont le nombre s'élève à plus de 50 — qui, la semaine dernière, ont adressé une pétition à l'Organisation des Nations Unies par laquelle ils demandaient le retrait rapide des forces indonésiennes du Timor oriental. La majorité des signataires de la pétition sont membres du parti travailliste australien, qui est à l'heure actuelle le parti de l'opposition, mais la pétition a également été signée par plusieurs membres des deux partis de coalition du gouvernement.

61. Je voudrais dire également que mes opinions rejoignent celles de nombreux citoyens et de nombreuses organisations en Australie qui appuient l'indépendance du Timor oriental. Cela comprend les organisations qui ont été établies dans chaque Etat du Commonwealth à cette fin, ainsi que l'Eglise et des organisations charitables d'outre-mer. Cela inclut aussi le Conseil australien des Eglises et le Conseil australien des syndicats, qui ont fait savoir à l'Organisation des Nations Unies qu'ils appuyaient l'indépendance des habitants de Timor; et je peux assurer les membres du Conseil qu'un appui toujours plus grand se manifeste parmi le public australien en faveur du mouvement d'indépendance des Timorais.

62. Je crois que le peuple timorais a été — et en vérité est toujours — victime d'un déni de justice cruel et flagrant fondé sur une série d'erreurs, de mauvais jugements et de parti pris idéologique irrationnel et hors de propos. Les erreurs sont celles de l'Indonésie et d'autres nations quant à la force relative des partis politiques qui se sont fait jour au Timor oriental. Il y a eu aussi une mauvaise interprétation de la détermination de la population de résister à l'agression et de lutter pour son indépendance. L'erreur de jugement dont je parle a trait à la décision de l'UDT de se livrer à une manifestation de force à la suite de ce que je crois être un encouragement mal avisé du Gouvernement indonésien. Le parti pris idéologique irrationnel a été, je crois, celui manifesté par l'Indonésie dans un effort constant pour faire du FRETILIN un croque-mitaine communiste.

63. Il n'est pas possible de connaître le nombre exact des victimes au Timor oriental, mais il est indubitablement très important par rapport à la population totale, et le conflit au Timor oriental doit être considéré comme un des épisodes les plus sordides, les plus tragiques et les plus injustifiés dans l'histoire de la décolonisation moderne.

64. Lorsque je me suis rendu pour la première fois au Timor oriental en mars 1975, l'administration por-

tugaise contrôlait encore pleinement la situation, avec des officiers et un mouvement de forces armées assurant soigneusement l'évolution ordonnée des partis politiques en tant que première étape vers l'indépendance. Lorsque nous sommes arrivés, nous avons invité tous les partis pour discuter publiquement et séparément avec nous de leurs objectifs et de leurs aspirations. Nous avons reçu des réponses des trois partis qui étaient et qui sont encore, je crois, les seuls trois partis bénéficiant d'un certain appui parmi la communauté de Timor.

65. Au cours de la première réunion, nous avons rencontré l'APODETI, et il y avait environ 50 personnes. A la deuxième réunion, nous avons rencontré les dirigeants de l'UDT dans une salle à Dili, et il y avait environ 150 personnes. Notre dernière réunion a eu lieu avec le FRETILIN, et 4 000 personnes environ étaient présentes. Les chiffres de ces réunions à Dili nous ont donné une idée de l'ampleur de l'appui dont chaque groupe bénéficiait, et cela a été vérifié d'une façon générale au cours d'autres réunions dans des centres régionaux auxquelles plusieurs membres de notre groupe s'étaient rendus par hélicoptère.

66. A l'issue de nos réunions, l'avis de nos membres a été que, d'après une estimation générale, l'APODETI bénéficiait d'un appui maximum de 5 p. 100 environ, l'UDT de 10 à 15 p. 100, et que le FRETILIN bénéficiait d'un appui écrasant de 80 p. 100 au moins. C'est ce que nous avons constaté au Timor oriental. Nous avons reconnu aussi que l'appui à l'APODETI et à l'UDT, bien que minime, représentait des minorités puissantes — des propriétaires, des intérêts commerciaux et des administrateurs supérieurs — qui, bien sûr, avaient intérêt au maintien d'un statut relativement privilégié dans la communauté.

67. A l'époque, le FRETILIN et l'UDT travaillaient en coalition, puisque tous deux se prononçaient en faveur de l'indépendance; leur différence ne portait que sur la date et sur la nature des relations futures avec le Portugal. Ce fut la rupture de cette coalition qui finit par aboutir à la guerre civile.

68. Etant donné l'hostilité déclarée de l'Indonésie au FRETILIN et le fait que la rupture de la coalition et la manifestation de force manquée de l'UDT ont suivi de près une visite des dirigeants de l'UDT à Djakarta, on peut dire d'une façon générale que c'est l'Indonésie qui est en grande partie responsable de cette décision malavisée de monter le coup. Cela a été confirmé plus tard par les dirigeants de l'UDT qui étaient prisonniers dans un hôpital de Dili et que nous avons rencontrés au cours de notre seconde visite.

69. Au cours de notre première visite au Timor oriental, nous avons recherché des preuves à l'appui de l'allégation avancée par l'Indonésie d'après laquelle le FRETILIN était, en fait, un parti communiste ou marxiste. Nous n'avons trouvé aucune preuve, et le manque d'appui de la part de tout autre

pays pour le FRETILIN dans le combat qui a suivi, mise à part l'aide humanitaire limitée fournie par les voies normales, a permis de constater que ces allégations étaient sans fondement.

70. Je me suis rendu à nouveau à Timor avec deux collègues du Parlement à la mi-septembre 1975. Le FRETILIN venait alors de contrôler la situation après l'épreuve de force de l'UDT. Je crois savoir que les membres du Conseil ont vu le rapport sur cette visite; je me bornerai donc à rappeler brièvement que nous nous sommes rendus par avion frété dans quatre centres très éloignés de notre choix et avons rendu visite à des prisonniers à Dili, Baucau et Viqueque. Partout où nous sommes allés, le FRETILIN était pleinement maître de la situation et il n'y avait pas la moindre trace de conflit en cours. Nous avons pu constater qu'il n'y avait pas, en fait, de guerre civile au Timor oriental à la mi-septembre 1975. Le seul conflit consistait en des incidents frontaliers mineurs avec les forces d'opération du Timor occidental, près de Batugada.

71. L'administration du FRETILIN était consciente de ses responsabilités et modérée, et, de toute évidence, elle jouissait d'un fort appui du peuple du Timor oriental. On s'occupait bien des prisonniers, et il convient de souligner que parmi ceux-ci se trouvaient des partisans du FRETILIN qui avaient été arrêtés pour manquement à la discipline. Le membre du FRETILIN avec qui nous voyagions insistait constamment sur la nécessité d'assurer la discipline, affirmant que l'indépendance est plus importante que la vengeance.

72. Bien que l'administration du FRETILIN eût à faire face à de graves problèmes de ravitaillement et à de graves problèmes économiques, l'ordre avait été rétabli et les gens étaient revenus dans les villages pour s'occuper de leurs récoltes. La guerre civile était terminée et l'intervention indonésienne pour rétablir l'ordre n'était ni nécessaire ni justifiée. Comme tous les autres Australiens qui s'étaient rendus dans le Timor portugais au cours de cette période, j'ai éprouvé beaucoup d'admiration pour le Comité central du FRETILIN. J'ai été beaucoup impressionné par son esprit de modération, son intégrité et l'intelligence avec laquelle il traitait une situation très difficile.

73. Je voudrais parler brièvement de la question épineuse des victimes. D'après les enquêtes et les observations que j'ai faites au cours de ma visite de septembre, j'ai pu constater qu'environ 400 personnes étaient mortes à Dili et, peut-être, quelque 1 500 dans d'autres régions au cours des deux phases de la guerre civile. Même à ce moment-là, la présence de fosses communes était connue de la Croix-Rouge internationale et autre personnel de secours au Timor oriental. On pensait que ces fosses contenaient les victimes des deux parties au conflit. D'après les Indonésiens, il y aurait d'autres fosses communes; il n'y a donc aucune preuve permettant de déterminer si les victi-

mes sont tombées sous les balles des Indonésiens ou du FRETILIN. En ce qui concerne la brochure du gouvernement provisoire, que beaucoup de membres ont peut-être examinée, il convient de noter que certaines des victimes qui ont été portées disparues ou considérées comme ayant été tuées seraient encore vivantes; il faut noter aussi que de nombreux noms seraient mal orthographiés, ce qui, je suppose, jette un sérieux doute sur le crédit à donner à cette publication.

74. Le 12 février 1976, Lopes da Cruz a dit à une conférence de presse que 50 000 à 60 000 personnes avaient été victimes des combats, et il a ajouté : "Des excès sont souvent commis maintenant pour se venger de la cruauté du FRETILIN". Les sources indonésiennes ont affirmé plus tard que les chiffres de 50 000 à 60 000 comprenaient 40 000 réfugiés, mais, peu après cette déclaration, Lopes da Cruz a répété les chiffres initiaux, affirmant que 50 000 à 60 000 personnes avaient été massacrées par le FRETILIN, sans parler du tout des réfugiés. Il y a eu également un certain nombre de communiqués de presse de Djakarta selon lesquels certaines unités de l'armée indonésienne avaient été retirées du Timor oriental en raison d'excès sur le champ de bataille.

75. Je voudrais parler brièvement des déclarations faites par M. Syddell. Je n'ai jamais rencontré M. Syddell lorsque j'étais au Timor oriental, mais certains de mes collègues l'ont rencontré. A ce moment-là, il s'opposait farouchement à l'intérêt et à la préoccupation des Indonésiens à l'égard du Timor oriental. Mes collègues disent qu'ils n'ont jamais pensé que c'était un témoin digne de foi. Il n'était certainement pas en mesure de suivre ou de juger les événements, étant donné qu'il était en résidence surveillée. Il semblerait qu'il ait intérêt à ce que l'Indonésie atteigne ses objectifs, et je crois qu'il ne fait que répéter les informations qui lui sont fournies de sources indonésiennes.

76. Dans une guerre, il y a toujours des excès des deux côtés, mais n'oublions pas qu'en ce qui concerne les victimes c'est l'UDT qui a commencé l'effusion de sang, et non le FRETILIN. Dans cette situation, il était inévitable qu'il y ait des représailles avant que le FRETILIN prenne le plein contrôle et mette en vigueur une stricte discipline. Après l'invasion indonésienne, il eût été insensé de la part du FRETILIN de procéder à des tueries aveugles alors qu'il avait besoin de la bonne volonté et du soutien de la population pour survivre face aux forces indonésiennes nettement supérieures.

77. Je voudrais signaler que j'ai pu apporter à New York un film sur le conflit concernant Balibo. Ce film a été pris par une équipe de la télévision australienne, qui a été tuée peu après. Le film est à la disposition des membres du Conseil.

78. Cinq points importants ressortent des observations que j'ai faites au cours de mes deux visites.

Premièrement, je suis convaincu qu'il y a eu une erreur de jugement grave et constante quant à l'ampleur de l'appui massif accordé au FRETILIN. Il y a eu également erreur de jugement quant au très fort désir d'indépendance de la grande majorité de la population du Timor oriental. Deuxièmement, je crois que cette erreur de jugement a entraîné d'autres graves erreurs de jugement de la part de l'Indonésie, de l'UDT et de l'APODETI, et peut-être aussi d'autres nations lorsqu'elles ont décidé de prendre position à l'égard du conflit. Troisièmement, la guerre civile a été déclenchée par l'UDT et certains partisans de l'APODETI et a été encouragée par l'Indonésie. Elle n'a pas été déclenchée par le FRETILIN. Quatrièmement, il n'y avait pas de guerre civile en cours après la mi-septembre 1975, lorsque les forces indonésiennes ont commencé leur agression dans les zones frontalières. Cinquièmement, le gouvernement provisoire du Timor oriental ne représente pas la volonté de la majorité de la population du Timor oriental. Il représente des groupes minoritaires qui veulent protéger leurs propres intérêts plutôt que les intérêts à long terme de la population timoraise dans son ensemble.

79. Voilà pour le passé. Aujourd'hui, l'avenir du Timor oriental nous préoccupe davantage. Si les Indonésiens se retirent et laissent l'actuel gouvernement provisoire en place, je suis certain qu'il y aura d'autres effusions de sang car ce gouvernement ne représente pas le peuple.

80. J'espère que le Conseil pourra envisager d'établir une autre administration, aidée des représentants des trois partis principaux, afin d'assurer une autodétermination véritable suivie, en temps opportun, d'élections démocratiques.

81. Je suis convaincu que, sans l'ingérence indonésienne, il y a possibilité de réconciliation entre les divers groupes sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Je ne peux pas parler au nom du Gouvernement australien, mais je suis certain que si une situation stable était établie par l'Organisation l'Australie aiderait très rapidement et de façon substantielle notre proche voisin en vue du recouvrement et du développement ordonné du pays.

82. Je suis venu devant le Conseil en tant que simple particulier, dans l'espoir que, même à ce stade tardif, les membres du Conseil se rendront compte que le peuple du Timor oriental a été victime d'une très grande injustice et qu'ils ne resteront pas les bras croisés tandis qu'une petite nation pratiquement sans défense est brutalement écrasée sans aucune justification par un voisin agressif qui manque de raison et de jugement.

83. Je lance un appel à l'Indonésie pour qu'elle retire ses troupes et se souvienne de sa propre lutte pour l'indépendance et la libération nationale.

84. Si l'on peut espérer que le droit l'emportera sur la puissance, je vous lance de tout mon cœur un appel

pour que vous veilliez à ce que justice soit faite à l'égard des habitants du Timor oriental, qui, alors même que nous parlons ici, combattent et meurent pour l'indépendance et la libération nationale.

85. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est M. Guilherme Maria Gonçalves, auquel le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire une nouvelle déclaration.

86. M. GONÇALVES (*interprétation de l'anglais*) : J'ai demandé à prendre la parole à nouveau pour faire une déclaration à titre de réponse.

87. Dans sa déclaration au Conseil [1908^e séance], M. Horta a lancé des accusations extravagantes et démentes à propos de la situation au Timor oriental. Elles sont tellement absurdes pour la plupart qu'elles n'appellent pas de réfutation, mais ma délégation ne voudrait pas que son silence sur la question soit pris pour un signe d'acquiescement aux prétentions de M. Horta. Je voudrais donc répondre à certaines de ses allégations.

88. Pour commencer, M. Horta a accusé les volontaires d'avoir recouru à la guerre chimique et biologique, et même d'avoir jeté des bombes au napalm sur les villages et des bombes biologiques dans la région de Los Palos. On sait pertinemment que seules les grandes puissances peuvent se permettre les investissements considérables qui sont nécessaires à la fabrication d'armes biologiques et chimiques. Il est donc absurde d'accuser l'Indonésie, avec ses ressources très limitées, d'avoir utilisé de telles armes.

89. Quant à la situation au Timor oriental, je tiens à dire ici que le gouvernement provisoire apportera tout son concours au Conseil si celui-ci croit devoir envoyer un expert pour s'assurer de la véracité des accusations de M. Horta, à condition que ce dernier fournisse lui-même plus de détails sur les lieux où ces armes auraient été utilisées. Je crois comprendre qu'un expert pourrait retrouver les traces laissées par l'utilisation du napalm et des armes chimiques et biologiques.

90. M. Horta a également prétendu que "le blocus indonésien a empêché toute assistance médicale et n'a pas permis que l'aide alimentaire et humanitaire parvienne à notre peuple" [*ibid.*, par. 27]. Pour ce qui est de l'action indonésienne, nous ne pouvons dire qu'une chose, c'est que le peuple du Timor oriental est très reconnaissant au peuple indonésien de ce qu'il nous a donné lorsqu'on lui a demandé son aide. Le monde sait que le Gouvernement indonésien a été la seule puissance étrangère à envoyer une assistance humanitaire sous forme de personnel et de fournitures médicales, de denrées alimentaires et autres produits dont les réfugiés et les victimes du terrorisme du FRETILIN avaient besoin. En ce moment même, des

milliers de volontaires indonésiens sont à l'œuvre au Timor oriental. Docteurs, infirmières, enseignants et techniciens, qui réparent les ponts, les routes, les systèmes d'irrigation, de communications et les aéroports et qui contribuent à la promotion de l'urbanisme, au développement des campagnes, à la construction d'habitations bon marché, d'écoles, etc., ont été envoyés sur place. Leur présence a été rendue nécessaire en raison du legs classique du colonialisme — absence totale d'éducation et absence de personnel qualifié. Sous le régime portugais, du personnel était envoyé du Portugal même pour faire couler l'eau. Du temps du FRETILIN, il y a eu une fois ou deux des fournitures médicales de l'Australie. Qu'en a-t-il fait ? Il en a vendu une partie, valant au moins 2 000 dollars, à un marchand chinois de Baucau du nom de Vong Yun Fi pour 200 dollars seulement.

91. Pour ce qui est des charniers découverts au Timor oriental, M. Horta a déclaré : "Après avoir tué des centaines de personnes et les avoir jetées dans une fosse commune, [la junte militaire indonésienne] en avait fait un film et l'a présenté en disant qu'il s'agissait des atrocités du FRETILIN" [*ibid.*, par. 30]. Ma délégation a remis au Secrétariat ce film et les photographies des charniers en tant que documentation utile pour le Conseil. J'espère que les membres du Conseil prendront le peu de temps nécessaire — six minutes seulement — pour voir le film et s'assurer par eux-mêmes de la véracité des accusations de M. Horta.

92. Il est bien dommage que M. Horta ait cru devoir calomnier M. Arnaldo Araujo, chef de notre gouvernement provisoire. Tout le monde sait à Timor que M. Araujo n'a pas collaboré avec les Alliés contre le Japon pendant la seconde guerre mondiale, comme l'ont fait bien d'autres dirigeants populaires en Asie. Les peuples colonisés de l'époque voyaient dans le Japon leur libérateur et leur allié contre leurs oppresseurs européens. Le passé de M. Horta ne résiste d'ailleurs pas à la comparaison avec celui de M. Araujo, car M. Horta lui-même était un indicateur à la solde de la police secrète des Portugais. Bien des Timorais qui cherchaient à échapper au colonialisme ont été jetés en prison à cause de lui. Quant à M. Araujo, il a échappé à la mort entre les mains du FRETILIN pendant l'attaque contre Dili, alors que ceux qui l'avaient capturé essayaient de le transférer ailleurs pour rejoindre d'autres otages. Dans la confusion causée par l'attaque des forces conjointes contre la capitale, il a réussi à s'enfuir. Sinon il aurait subi le même traitement que son fils et le reste des Timorais massacrés par le FRETILIN.

93. Dans la liste des personnes portées disparues, nous trouvons effectivement le nom de M. Arsenio Horta, frère de José Ramos Horta. Je comprends très bien le souci de M. Horta pour le sort de son frère, mais ce n'est pas une raison pour raconter des mensonges et pour camoufler les activités de son frère. Arsenio Horta était un membre actif des forces con-

jointes et il a combattu vaillamment dans de nombreux accrochages avec le FRETILIN. Il a été capturé par le FRETILIN en septembre 1975 à Maubara et incarcéré à Dili. Il était parmi les nombreux prisonniers du FRETILIN qui ont été transférés secrètement de Dili à la campagne avant la libération de la capitale par les forces conjointes. Malheureusement, le gouvernement provisoire ne sait toujours pas ce qu'est devenu ce jeune homme. Nous craignons fort qu'il soit parmi les nombreux patriotes victimes des massacres du FRETILIN.

94. Le FRETILIN a un peloton d'exécution qui est prêt en permanence. Le gouvernement provisoire n'en a jamais eu. La place traditionnelle des vieillards et des femmes dans notre société tribale est hautement respectée, et nous en sommes fiers. Je n'ai donc pas besoin de lasser le Conseil en répondant aux nombreuses insinuations absurdes de M. Horta à cet égard.

95. Dans les efforts qu'il a déployés pour tromper le Conseil, M. Horta a cité une fois de plus le chiffre de 60 000 morts au Timor oriental à la suite de la guerre civile. Le gouvernement provisoire, dans son télégramme du 25 mars 1976, a apporté les précisions suivantes :

"Les 60 000 victimes de la guerre civile au cours des six derniers mois depuis l'ouverture des hostilités dans l'ancienne colonie portugaise, mentionnées par M. Lopes da Cruz, représentent le nombre total de victimes et comprennent plus de 40 000 réfugiés qui avaient fui les persécutions brutales du FRETILIN... au moment où le FRETILIN avait la haute main sur Dili et d'autres localités du Timor oriental." [S/12041, annexe, par. 1.]

Au début de la guerre civile, alors que le FRETILIN avait la haute main sur la situation et poursuivait sans pitié ses adversaires, des observateurs de l'extérieur ont estimé qu'il y avait eu 3 000 morts en plus des dizaines de milliers de victimes qui avaient subi des blessures non fatales.

96. Dans sa déclaration d'hier, M. Horta a prétendu que son parti contrôle encore plus de 80 p. 100 du territoire et 95 p. 100 de la population du Timor oriental. Il aime apparemment les gros chiffres, mais qu'il n'insulte pas l'intelligence des membres du Conseil ! A supposer même que le gouvernement provisoire ne contrôle que les villes de Dili, Baucau, Los Palos, Viqueque, Bobonaro, Atabai, Maliana, Liquisa, Ermera, Same, Betano, Ainaro et Aileu, il exercerait son autorité sur au moins 200 000 personnes, soit environ 30 p. 100 de la population. Comment M. Horta peut-il prétendre qu'il a la haute main sur 80 p. 100 du territoire alors qu'il n'a pas pu désigner un seul endroit où le représentant spécial du Secrétaire général pourrait atterrir en toute sécurité lors des efforts qu'il a entrepris pour se mettre en rapport avec les dirigeants du FRETILIN ?

97. M. Horta, qui a quitté Dili le 5 décembre 1975, manque manifestement de renseignements sur la situation actuelle au Timor oriental. En ce moment même, il ne reste que quelques groupes de résistants désespérés du FRETILIN dans des endroits écartés du pays. M. Horta devrait se réveiller. C'est grâce à cette évolution positive et au retour progressif à la normale que les volontaires indonésiens ont commencé à rentrer chez eux au mois de février dernier, un plus grand nombre encore ayant quitté le pays en mars. Nous pensons que le retour des volontaires armés sera bientôt chose faite.

98. Puisque j'ai la parole, permettez-moi de faire une observation sur la déclaration du représentant du Portugal. Il a dit, entre autres choses, qu'aucun de nos quatre partis politiques — UDT, APODETI, KOTA et Trabalhista — ne représentait la majorité de la population du Timor oriental et il a prétendu que le gouvernement provisoire n'avait pas le droit de demander à l'Indonésie de l'aider. Encore une fois, le représentant du Portugal s'est arrogé le droit de décider qui avait ou non des droits.

99. J'ai été insulté et ma dignité en tant que Timorais a été offensée lorsque le représentant du Portugal a déclaré :

"Le Portugal n'a aucun intérêt politique, stratégique ou économique en ce qui concerne Timor, territoire duquel il continue d'être la Puissance administrante. Le Portugal, d'autre part, a déjà donné à la communauté internationale des preuves suffisantes de l'impartialité, de la sincérité et de la détermination qui ont été les siennes dans la tâche difficile de décolonisation qu'il a essayé de mener à bon terme." [1908e séance, par. 105.]

Cette déclaration montre à l'évidence l'attitude naïve et traîtresse de l'actuel Gouvernement portugais. S'il est vrai que le Portugal n'a aucun intérêt politique, stratégique ou économique au Timor oriental, comment peut-on expliquer que les Portugais y soient restés pendant 500 ans, y exploitant la population jusqu'à l'os ? Et si les Portugais étaient vraiment impartiaux, pourquoi soutenaient-ils le FRETILIN, parti qui ne représentait qu'une petite partie de la population, et pourquoi lui ont-ils fourni des munitions et des armes ? C'est à cause de ce que le Portugal appelle son impartialité que des milliers d'innocents ont été massacrés par les terroristes du FRETILIN.

100. Est-ce que le fait que la population du Timor oriental était autrefois l'esclave du Portugal donne au représentant de ce pays le droit de parler de l'avenir et de la destinée des Timorais ?

101. Je tiens à dire au représentant de Lisbonne que nous, Timorais, de l'est, aimons le peuple portugais et respectons sa culture. Mais, je vous en supplie, cessez de nous donner des leçons sur ce qui est bien et sur ce qui est mal. Le peuple du Timor oriental est

le produit du système colonial portugais. Si les Portugais nous avaient donné des enseignements différents, les porte-parole du Timor oriental ne seraient certainement pas ici aujourd'hui.

102. Dans ma première déclaration [1908e séance], je me suis efforcé de présenter au Conseil les faits, l'évolution et la situation actuelle au Timor oriental. J'ai également expliqué les relations qui existent entre le gouvernement provisoire et le peuple indonésien. J'ai aussi fait part des vœux sacrés de la majorité du peuple du Timor oriental. J'ai traité de l'évolution positive en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que de la loi et de l'ordre au Timor oriental alors que les progrès en vue de relever le pays vont bon train. J'ai attiré l'attention du Conseil sur le retour des volontaires armés dans leurs lieux d'origine. Il faut voir dans ce phénomène la suite normale de la situation en même temps qu'un symbole de notre respect pour les Nations Unies. J'ai même mentionné les préparatifs du gouvernement provisoire pour faciliter notre décision sur l'avenir politique du Timor oriental. J'ai aussi dit que l'échelle traditionnelle des valeurs du Timor oriental devrait être sérieusement prise en considération par le Conseil dans la mise en œuvre de l'exercice du droit à l'autodétermination. Enfin, et c'est tout aussi important, j'ai fait part de la réponse positive du gouvernement provisoire à l'idée d'une seconde visite du représentant spécial du Secrétaire général, si tel est le vœu du Conseil. En outre, je répète que si l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité ou le Comité des Vingt-Quatre¹ souhaitait envoyer une mission dans le territoire pour y examiner la situation, elle sera la bienvenue. Le gouvernement provisoire fera de son mieux pour faciliter le succès d'une telle mission.

103. Que le soleil brille à nouveau au Timor oriental !

104. Le PRÉSIDENT (*traduction du chinois*) : L'orateur suivant est M. Rex Syddell, auquel le Conseil, au début de cette séance, a décidé d'adresser une invitation à participer au débat en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, comme cela a été demandé dans le document S/12049. Je l'invite donc à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

105. M. SYDDELL (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier ainsi que les membres du Conseil d'avoir bien voulu me permettre, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, de vous fournir des renseignements complémentaires pertinents sur la situation actuelle au Timor oriental. Outre le fait que j'ai eu pendant plus de 30 ans des liens avec le Timor oriental, j'ai passé les trois dernières années en tant que résident du territoire, jouissant d'un titre officiel de résidence octroyé par les autorités portugaises jusqu'à ce que j'aie été évacué, le 5 mars 1976, pour subir un traitement médical urgent. Les renseignements que je vais vous donner remontent donc à six semaines seulement.

106. Avant de lire ma déclaration, je voudrais dire que je suis ici de mon propre gré en tant que témoin indépendant des événements qui ont eu lieu récemment dans le territoire. Mes dépenses et celles de mon épouse, ici présente, sont prises en charge par nos familles respectives. Je suis sorti de ma retraite décidé à jeter la lumière sur ce qui se passe dans le territoire et pour aider à obtenir une assistance internationale pour son peuple infortuné. En dépit d'offres très alléchantes d'une fraction de la presse et de la télévision internationales, qui voulaient s'assurer des droits exclusifs sur le compte rendu de mes expériences, nous avons décidé de ne pas tirer avantage de la misère humaine et avons choisi de fournir des renseignements à la fois à l'Organisation des Nations Unies, au Gouvernement indonésien et au Gouvernement australien. Mon compatriote de naguère, M. Fry, a manifestement fondé ses déclarations sur des présomptions ou des suppositions puisqu'il n'est plus à Timor depuis septembre dernier. Les conclusions qu'il a tirées de ces conjectures ne sont pas conformes à ce que j'ai moi-même observé des conditions régnant dans le territoire.

107. Je voudrais maintenant lire la déclaration que j'ai faite sous serment devant les autorités juridiques australiennes compétentes, comme j'en ai le droit en tant que citoyen australien.

108. Mon premier contact avec Timor remonte à plus de 30 ans. En 1968, sur l'invitation du Gouvernement portugais, j'ai commencé à me rendre à Timor tous les mois, pour environ une semaine, dans le cadre de divers intérêts d'affaires dans la colonie. En 1973, je me suis installé sur une plantation de 10 hectares à Tutuala dans le district de Los Palos, situé à l'extrémité orientale de l'île, et j'avais d'autres possessions, d'une superficie totale de 200 hectares, dispersées dans toute la colonie. J'ai vécu là pendant trois ans avec ma femme, Jane, et, de la mi-septembre au 7 décembre 1975, dans des conditions de restrictions croissantes; j'ai été mis en résidence surveillée par les forces du FRETILIN à partir du 7 décembre jusqu'à ce que les forces volontaires indonésiennes me secourent le 23 février 1976. Notre assignation à résidence était assurée par une garde armée de 24 heures autour de notre propriété. Pendant ces deux mois et demi, nos seuls visiteurs furent des officiels du FRETILIN qui venaient écouter, le matin, l'après-midi et le soir, les nouvelles transmises par la radio australienne, que je leur traduais fidèlement dans un mélange de portugais et de dialecte local, car ils ne comprenaient pas l'anglais. Ma vie dans le territoire m'a permis de me familiariser largement avec les conditions économiques et sociales dans lesquelles vit la population timoraise.

109. Pour ceux qui ne connaissent pas le territoire, il faut souligner que les Portugais n'ont rien fait pour développer leur colonie, que ce soit sur le plan politique, social ou économique. La matière première de l'exportation principale, le bois de santal, a été épuisé

sée sans que le gouvernement prenne des mesures pour développer d'autres industries, bien que l'excellente qualité du café timorais ait constitué un potentiel qui aurait dû être pris en compte pour favoriser le développement de ce produit d'exportation, comme auraient dû l'être l'industrie du bois, le copra et les coquilles de conques. De l'avis de ses administrateurs, la seule fonction utile du territoire a été de servir pendant des siècles de colonie pénitentiaire. Il est donc devenu le dépotoir de nombreux indésirables civils et militaires portugais. Dans ces circonstances, les Portugais se sentaient naturellement peu enclins à améliorer le sort de la population du Timor oriental.

110. Cette politique de négligence délibérée a eu des conséquences graves pour les Timorais. Sous le régime colonial, les soins médicaux pour la population n'existaient pratiquement pas. Il n'y avait que deux médecins privés et un dentiste sur tout le territoire pour dispenser des soins à une population de 650 000 âmes. D'autres personnels médicaux n'étaient à la disposition que des militaires. La mortalité infantile s'élevait à 45 p. 100 à peu près. L'alimentation était très insuffisante pour la plus grande partie de la population, qui souffrait notamment d'une carence de protéines, génératrice de léthargie, et était de ce fait exposée à des maladies endémiques graves qui sévissaient sans qu'on cherche à les combattre. Ainsi, jamais un programme d'enraiment de la malaria ne fut mis sur pied. La malaria, la fièvre typhoïde et la tuberculose faisaient chaque année des milliers de morts. Au cours des six derniers mois que nous avons passés à Tutuala, me femme et moi-même avons aidé à enterrer plus de 400 personnes mortes de maladie, de malnutrition et d'autres causes naturelles.

111. La situation en matière d'éducation était tout aussi mauvaise. Le taux d'analphabétisme atteignait plus de 95 p. 100. Sans langue commune, avec des dialectes totalement différents parlés dans chaque région administrative, avec quelques écoles seulement, sans scolarisation obligatoire et avec des professeurs parlant un portugais de cuisine dont la propre formation en matière d'enseignement élémentaire consistait en un cours de 40 jours institué il y a moins de 10 ans dans les régions provinciales, il n'est pas surprenant que seule une poignée d'individus aient pu faire plus que compter jusqu'à 10 ou signer leur nom.

112. Ce lamentable état de choses se reflète dans le développement des Timorais de l'est. Le territoire n'a jamais eu de cadres, contrairement à ce qui se passe dans le Timor occidental indonésien, qui a des docteurs, des avocats et des membres du corps diplomatique. Au Timor oriental, le plus haut niveau d'éducation jamais atteint par un autochtone aboutissait à un diplôme professionnel décerné après deux ans d'études dans une école secondaire.

113. Tout ceci a eu les effets désastreux que l'on pouvait prévoir sur Timor et ses habitants. Le terri-

toire et sa population sont restés dans un état d'isolement très primitif. Ainsi, la plupart d'entre eux ne savent même pas ce que sont les Nations Unies. Dépourvus de la formation professionnelle nécessaire, les fonctionnaires locaux sont souvent incompétents et le système administratif ne peut être décrit que comme rudimentaire et totalement corrompu. Cette corruption a été aggravée par le fait que l'administration coloniale n'a absolument pas payé, pendant les deux dernières années, les salaires de ses fonctionnaires tout en continuant de percevoir l'impôt cédulaire sur toute personne, à sexe masculin entre 18 et 60 ans, ce qui représentait un montant de 230 escudos — approximativement 7 dollars australiens — par an. Exemple de l'incompétence administrative générale : notre chef de police locale, qui est resté en fonctions pendant plus de 20 ans, était incapable de procéder au recensement direct de son district.

114. Le système tribal traditionnel reste prédominant dans la vie de la population. Chacun dépend beaucoup de ceux qui sont investis de l'autorité, en général les chefs ou sous-chefs de tribus, pour prendre des décisions fondamentales pour eux. Mais ces hommes eux-mêmes ont des difficultés à prendre des décisions sur des questions inhabituelles ou importantes. Il faut alors souvent procéder à de longues discussions et négociations avec leurs pairs. L'élection de cinq chefs parmi eux au conseil administratif ou législatif, par exemple, a demandé une année de discussions et de négociations.

115. Ce manque d'assurance était également illustré par l'attitude adoptée par nos travailleurs, lesquels venaient fréquemment nous demander conseil et devaient sans cesse se faire répéter les directives, même quand il s'agissait de questions tout à fait ordinaires. Ils n'étaient capables que de suivre les instructions les plus élémentaires. Les opérations complexes devaient être simplifiées à l'extrême et des instructions successives étaient nécessaires à chaque étape.

116. Pour tirer profit du riche potentiel du territoire, il est essentiel de prendre promptement des mesures afin d'apporter la confiance en soi et de donner aux populations le sens des responsabilités. Cela seul pourra réparer les dommages causés par des générations d'une politique coloniale délibérée de répression, où même un minimum de connaissances était chose dangereuse aux yeux des autorités intéressées et où l'encouragement à la dépendance et à l'ignorance était l'outil de la répression coloniale. Même les dirigeants du FRETILIN nous ont fait venir dans leurs quartiers généraux de district en deux occasions pour nous demander aide, assistance ou conseil.

117. Il est extrêmement important de comprendre que la vaste majorité de ces gens sont quasiment incapables de faire face efficacement à la nouvelle situation ou d'appréhender des problèmes qui leurs sont présentés abstraitement. Ils ne sont habitués qu'à affronter les réalités concrètes de la vie quotidienne.

Des mots comme "démocratie" ne signifient rien pour eux car ils ne sont pas liés aux soucis quotidiens de leurs activités.

118. Le caractère isolé et conservateur de la société timoraise a été grandement renforcé par les difficultés de communications entre les diverses parties du territoire. Les routes, quand il y en a, sont souvent impraticables pendant les six mois des deux saisons de pluies. De notre maison de Tutuala jusqu'au siège du district de Los Palos il n'y avait que 30 kilomètres, mais même quand le temps était beau le voyage prenait près de cinq heures. Ces conditions ont conduit à une fragmentation de la population, un chauvinisme intense, une méfiance profonde vis-à-vis des étrangers et des idées nouvelles étant des caractéristiques communes des Timorais. Il faudra de nombreuses années pour changer ne serait-ce que les données concrètes, pour ne rien dire des données psychologiques.

119. Pendant les sept derniers mois de notre séjour au Timor oriental, nous avons eu maintes occasions d'observer *de visu* la conduite des membres du FRETILIN. En plus des actes dont nous avons été directement témoins, pendant les deux mois et demi de notre mise en résidence surveillée les personnalités officielles du FRETILIN qui nous rendaient visite quotidiennement se vantaient des atrocités qu'elles avaient commises. Cela avait pour but en partie de nous intimider afin de nous amener à coopérer. Je dois dire que même durant mon service militaire pendant la guerre civile espagnole ou durant ma mission au Kenya lors du soulèvement des Mau-Mau je n'a jamais été témoin d'atrocités, de brutalités et d'actions inhumaines semblables à celles commises par un groupe de population contre un autre. Les groupes du FRETILIN usaient sans arrêt de la menace d'arrestation, d'emprisonnement et d'exécution par décapitation pour assurer la discipline au sein de la population. Ceux qui refusaient de donner au FRETILIN le salut convenu étaient enfermés à l'hôtel de l'endroit, sans accès aux installations sanitaires, sans lit, et étaient soumis à un régime de maïs et d'eau pour plusieurs mois. Carlos et Alexio de Fonseca, demi-frères du chef par intérim et qui étaient à notre service, ont été emprisonnés pendant deux mois dans ces conditions. D'autres, accusés d'infractions plus graves, étaient emmenés à Los Palos, où le Comité central régional avait pouvoir d'imposer des peines plus sévères, y compris l'exécution sommaire. Nous avons eu des rapports de ces exécutions par l'intermédiaire de parents de victimes vivant à Tutuala et de personnalités locales officielles du FRETILIN qui s'en vantaient lors de leurs visites. Par exemple, écouter un programme de radio quelconque non diffusé par le FRETILIN sur les ondes de Radio-Dili était une infraction considérée comme suffisamment grave pour valoir la peine capitale.

120. L'expérience que ma femme et moi-même avons vécue quand nous avons été appelés devant

les personnalités officielles du FRETILIN illustre elle aussi leurs méthodes. Le 25 septembre 1975, nous avons été emmenés à Los Palos par un garde armé et avons comparu devant le comité conjoint des unités politiques et militaires du district. Toute la garnison, qui dépassait 1 000 hommes, a défilé devant nous et on a essayé de nous faire appuyer la cause du FRETILIN. Pour nous inciter à le faire, on a été jusqu'à m'offrir autant de terrains gratuits que je voulais dans l'île, un appui financier, un siège important dans le gouvernement d'un Timor oriental indépendant et d'autres cadeaux extravagants. En tant que citoyens australiens et résidents portugais officiels, nous avons répondu que nous devions rester neutres et que nous ne reconnaissons l'autorité d'aucun des trois partis prétendant au pouvoir — le FRETILIN, l'UDT et l'Apodeti.

121. C'est pendant cette visite à Los Palos que j'ai remarqué des boîtes ouvertes contenant des armes légères et des munitions que nous avons vu décharger d'un bateau de pêche sur notre débarcadère un soir au début de septembre. Après qu'on nous eut secourus, nous avons découvert à Baucau que le bois utilisé pour fabriquer les boîtes et l'encre employée pour les marquer étaient les mêmes que ceux des chargements de médicaments australiens vendus par le FRETILIN à Vong Vun Fi, marchand de cette ville.

122. Une semaine plus tard, le "Commandant suprême des forces armées", Rogiero Lobato, a exprimé le désir de m'interviewer à Los Palos. Pour la même raison, c'est-à-dire ma neutralité, j'ai refusé de le rencontrer.

123. Au fur et à mesure que la puissance du FRETILIN s'amenuisait, ses méthodes devenaient plus rudes. Le 10 décembre, trois jours après que nous eûmes été mis en résidence surveillée et alors que j'étais cloué au lit après une crise cardiaque, nous avons de nouveau été emmenés à Los Palos sous une lourde escorte armée. Cette mesure fut prise à la suite de l'arrivée des volontaires indonésiens à Baucau. Les villageois de Tutuala se sont rassemblés autour des véhicules en pleurant et en gémissant, disant que la délégation locale du FRETILIN leur avait déclaré officiellement que ma femme et moi étions emmenés à Los Palos "pour avoir la tête tranchée". Le commandant Victor du FRETILIN ne l'a d'ailleurs pas nié devant eux.

124. Nous avons été emmenés à Los Palos par une pluie battante dans un camion ouvert, sans vêtements de protection, et nous avons été conduits devant le Comité central. Certains de ceux qui s'y trouvaient étaient inconnus de moi, mais je les entendais parler entre eux en kiswahili et en espagnol, deux langues que je connais. Ils insistaient pour que nous leur donnions des conseils tactiques, car leurs chefs les avaient abandonnés et avaient fui le pays la semaine précédente, les laissant sans instructions techniques, sans

fournitures médicales ni aucune autre sorte d'aide. En dépit d'autres menaces de représailles, d'insultes et de tentatives d'intimidation, j'ai refusé de coopérer, leur conseillant simplement de brandir un drapeau blanc, comme je l'avais fait depuis le 7 décembre, ou de "hisser le marteau et la faucille".

125. Précédemment, en divers occasions pendant des réunions publiques tenues et répétées dans les villages le dimanche, jour de marché, Alfonso Savio, "président régional", avait menacé d'exécuter tous les prisonniers alors incarcérés en jetant des grenades là où ils étaient confinés si les volontaires indonésiens avançaient vers Los Palos. Ces prisonniers étaient des membres des autres partis et des personnes qui avaient une attitude peu sympathisante, neutre ou négative à l'égard du FRETILIN et de son programme. Ces prisonniers se trouvaient dans les geôles de Los Palos, qui faisaient partie des casernes. A notre connaissance, plus de 600 personnes s'y trouvaient incarcérées. C'est le nombre auquel étaient arrivés les villageois, qui nous avaient communiqué les noms de frères, de pères, de fils et autres parents emprisonnés par le FRETILIN, voulant ainsi nous amener à les aider à améliorer l'alimentation et à obtenir des fournitures médicales de la Croix-Rouge. Ces gens, dont une femme qui avait fait à pied les 80 kilomètres séparant Baucau de Dili pour essayer de trouver du lait pour ses bébés, se sont entendu dire que toute l'aide était réservée en priorité aux personnalités officielles du FRETILIN, puis à leurs forces armées et à leur partisans, et que les autres n'auraient absolument rien, quels que soient leurs besoins.

126. Irrité par les menaces du FRETILIN et m'attendant à une exécution imminente, j'ai insisté pour partager le sort des prisonniers et être incarcéré avec les autres qui devaient mourir, ajoutant que la façon dont le FRETILIN nous traitait, alors que nous étions neutres, était contraire au droit international et que, bien qu'elle ait donné asile à ceux de ses dirigeants qui avaient fui la semaine précédant l'invasion de Dili, l'Asutralie exercerait certainement des représailles contre le FRETILIN s'il s'en prenait à ses sujets. Après cela, le Comité s'est trouvé divisé et, après des heures de discussion, a décidé de nous renvoyer à Tutuala et de nous mettre en résidence surveillée. A partir de ce moment-là, il n'y a plus eu ni eau potable ni produits alimentaires, et toutes les visites ont été interdites, avec menace de décapitation.

127. Nous avons déjà entendu dire qu'au fur et à mesure que sa position était devenue plus précaire dans d'autres régions le FRETILIN avait commencé à prendre des civils comme otages pour tenter d'assurer sa propre sécurité. Le 3 février, le jour où Los Palos est tombé aux mains des volontaires, les forces du FRETILIN ont obligé toute la population de Tutuala — environ 3 000 hommes, femmes et enfants — à partir vers les montagnes et des plateaux éloignés. Malgré les menaces d'exécution immédiate, nous avons refusé de nous joindre à ces forces; dans

leur hâte et leur confusion, elles ont effectué leur retraite en pleine panique, nous épargnant mais détruisant tous les biens du village pour le simple plaisir de détruire. La plupart de ces otages sont encore dans la jungle, sans produits alimentaires, sans vêtements, sans médicaments et sans abri, en pleine saison des pluies, et les survivants doivent être maintenant dans un état absolument désespéré.

128. Ce genre de comportement, particulièrement les massacres et la prise d'otages, a suscité une opposition et une haine très fortes parmi les habitants. Il est certain que, laissés à eux-mêmes, ceux qui ont souffert sous la domination du FRETILIN chercheront à se venger. Les vendettas qui s'ensuivront pourraient littéralement continuer pendant des générations en l'absence d'une puissance extérieure capable de rétablir l'ordre. Si l'Indonésie devait se retirer maintenant, il est certain que des combats acharnés éclateraient, les habitants cherchant à venger leurs frères, sœurs, parents et cousins massacrés.

129. Les Timorais eux-mêmes ont grand-peur d'être abandonnés par les Indonésiens comme ils l'ont été par les Portugais. Ils savent que cet abandon entraînerait le retour à de graves désordres civils, auquel cas ils souffriraient encore plus qu'ils ne l'ont déjà fait. Lorsque nous avons quitté la mission catholique de Los Palos après notre sauvetage, les gens s'accrochaient à nous en pleurant, voulant absolument que nous promettons de revenir. Leurs épreuves les ont laissés complètement démoralisés, déroutés, moralement et physiquement brisés.

130. La radio australienne, par ses reportages irréfutables et ne reposant pas sur les faits au sujet de la situation à Timor, a encore aggravé cette démoralisation. Les nouvelles étaient tellement déformées, fondées comme elles l'étaient sur des informations fausses transmises par le FRETILIN à la radio australienne, que les habitants de toute la région ont pris l'écoute de la BBC et du service radio allemand pour obtenir des rapports exacts, bien que plus tardifs, par l'intermédiaire d'Antara et de Reuter. Nous serons toujours reconnaissants à l'Indonésie pour notre sauvetage, au cours duquel il n'y a eu ni morts ni blessés, mais nous sommes fermement persuadés qu'elle aurait dû prendre des mesures pour neutraliser cette propagande mensongère, épargnant ainsi une détresse et un découragement inutiles à des gens qu'un peu d'encouragement et le fait de savoir qu'ils n'étaient pas tout à fait abandonnés auraient tant aidés. Ils craignaient que notre départ ne signifie la fin de la protection accordée par les forces nouvellement arrivées et l'obligation pour eux de rejoindre les autres otages que le FRETILIN avait emmenés dans les collines.

131. Ils avaient des sentiments de gratitude pour les soldats indonésiens qui les avaient sauvés d'un nouvel avilissement, de nouvelles dépradations et de la mort aux mains du FRETILIN. Pour eux, les Indo-

nésiens ne sont pas des étrangers — et ce n'est pas étonnant car il y a eu beaucoup de relations entre les deux parties de Timor pendant des années. En 1967, les Portugais ont pratiquement abandonné les postes frontière entre les deux parties de l'île; cela a rapidement entraîné un commerce libre de part et d'autre de la frontière et les Indonésiens n'ont rien fait pour l'empêcher. Il y a même eu des mariages entre des familles du Timor oriental et du Timor occidental, et cela a renforcé les liens déjà marqués de sang et de culture qui existent depuis l'époque précoloniale.

132. Pendant tout mon séjour au Timor oriental, je n'ai pas vu et je n'ai pas entendu parler d'atrocités, de méfaits ou de cas d'indiscipline imputables aux volontaires à l'encontre des Timorais. En fait, en une occasion au moins, j'ai été témoin de la retenue remarquable dont a fait preuve un commandant des volontaires indonésiens. Au moment où nous allions quitter Tutuala, certains des otages qui avaient été conduits dans les collines ont tenté de se joindre à nous. Alors qu'ils descendaient des collines, le président de la délégation locale du FRETILIN, que nous connaissons bien en raison de ses précédentes visites, est sorti à cheval de la jungle et a menacé les femmes et les enfants de son fusil-mitrailleur, les forçant à retourner dans la jungle. Le commandant des forces de sauvetage a donné ordre à ses soldats de ne pas tirer, bien qu'ils aient le représentant du FRETILIN dans leur ligne de mire, de crainte de blesser de nombreux civils innocents.

133. Une fois libéré de mon assignation à résidence à Tutuala, j'ai pu voir les conditions dans près de 80 p. 100 du Timor oriental, voyageant en avionnette et en hélicoptère en compagnie d'un médecin et parlant avec des personnes que je connaissais dans tout le territoire. Je ne peux dire qu'une chose : j'ai la plus grande admiration pour les efforts déployés par la Croix-Rouge indonésienne et par les autres équipes de personnel qualifié envoyées sur place pour fournir alimentation, soins médicaux, instruction et autres services sociaux si nécessaires.

134. Lors de la dernière guerre mondiale, j'ai combattu dans le Royal Engineers, et j'ai qualité pour déclarer qu'il n'y avait aucune preuve de bombardement à grande échelle ou d'utilisation quelconque de moyens de guerre chimiques ou biologiques — malgré les rapports contraires diffusés par la radio australienne, seul moyen d'information dont nous disposions pendant notre séjour à Timor. Au lieu de cela, on a fait de nets progrès vers le rétablissement de la société timoraise de l'est, littéralement détruite par des mois de guerre civile, et vers la construction d'une assise permettant de nouveaux progrès. Nous avons été impressionnés par le matériel moderne qu'a introduit l'Indonésie, ainsi que par l'entrain manifesté par la population à tous les âges et à tous les niveaux, depuis les jeunes enfants en route pour l'école jusqu'aux grands-parents — et ce dans un pays trop petit pour la révolution et pas assez grand pour la guerre.

135. Je ne saurais terminer cette déclaration sans féliciter le représentant spécial du Secrétaire général, M. Winspeare Guicciardi, et son équipe pour le courage et l'initiative remarquables dont ils ont fait preuve en cherchant à s'acquitter de leur mission au Timor oriental, et notamment pour les nombreux efforts qu'ils ont déployés afin d'entrer en contact avec les dirigeants du FRETILIN dans notre région. Leur exemple m'a également ancré dans ma décision de venir présenter à la communauté internationale ces faits relatifs au triste sort du peuple timorais, dans l'espoir que l'on pourra mettre rapidement un terme à ses souffrances inutiles et aussi dans l'esprit des principes humanitaires qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies.

136. Ayant terminé ma déclaration sous serment, je voudrais saisir cette occasion pour redire de la façon la plus catégorique que jamais pendant notre séjour à Tutuala ou lors de notre visite forcée à Los Palos ni moi-même ni ma femme — qui est une infirmière à formation internationale — n'avons pu observer de preuves de l'utilisation de méthodes de guerre chimiques ou biologiques. Notre attention avait été attirée sur cette question par des émissions de la radio australienne, où l'on avait parlé de l'utilisation étendue de ces armes inhumaines en de nombreuses occasions à Los Palos et à Tutuala. Ces émissions ont abasourdi la milice locale du FRETILIN et le Comité régional central, et elles ont semé l'angoisse, le découragement et la plus grande détresse parmi les habitants.

137. Avec votre indulgence, Monsieur le Président, et pour rendre plus nettes encore les conditions qui règnent là-bas, je voudrais donner lecture d'un bref rapport sur la situation médicale au Timor oriental qu'a rédigé ma femme à la fin de notre séjour dans le territoire, c'est-à-dire, je le répète, il y a moins de six semaines — le 15 mars 1976 :

«Je suis une infirmière dûment diplômée, avec une expérience acquise dans de nombreux pays du monde. Au cours des trois dernières années, j'ai habité Tutuala, dans le district de Los Palos, ayant précédemment voyagé dans une grande partie du Timor oriental. J'ai eu l'occasion d'observer de près les conditions médicales et sanitaires dans lesquelles vivait la population. J'ai constaté que les services offerts à Timor étaient nettement inférieurs à tous ceux disponibles dans les autres parties du monde, y compris ceux des régions sous-développées d'Afrique centrale il y a 20 ans. Compte tenu de cette expérience, je pense être à même d'exprimer une opinion juste sur les services médicaux existant actuellement au Timor oriental.

«Tout d'abord, on doit savoir que la population est tout à fait primitive, lente à apprendre, et se méfie de tout ce qui est nouveau. La Croix-Rouge indonésienne a fait des progrès remarquables dans un espace de temps relativement court pour dissi-

per ses craintes en remédiant à l'insuffisance inhumaine de services médicaux qui prévaut depuis des générations et en établissant les fondations d'un système de soins médicaux modernes.

— "Déjà dans les villes et les centres provinciaux, les hôpitaux ont été remis à neuf et les traitements mis au niveau de ceux qui sont dispensés dans tout hôpital australien ou britannique. Il y a des généralistes, des spécialistes et des chirurgiens, qui disposent d'un équipement de laboratoire et de rayons X modernes; il y a également des services équivalant à ceux dont dispose un médecin volant avec évacuation par hélicoptère dans des parties de la jungle lorsque le cas se présente. Tout cela est gratuit tant pour les volontaires indonésiens que pour la population locale.

— "J'ai été extrêmement impressionnée par tout ce que j'ai vu de la Croix-Rouge indonésienne, qui est très compétente et pleinement dévouée à tous et à toutes. Elle a déjà enseigné les premiers rudiments d'hygiène et de secours dans les écoles et fourni du lait aux écoliers. Elle prend des volontaires de tous âges pour travailler avec elle en tout temps, sous une direction et une supervision constantes. De cette façon, on espère éventuellement que certaines de ces connaissances atteindront bientôt les villages en vue d'améliorer à l'avenir la santé et l'hygiène. Pour la première fois dans l'histoire de Timor, les scouts et les guides ont pu voir inaugurer leur mouvement dans le but d'élever les normes dans les villages.

— "Les cliniques de la Croix-Rouge sont en fait des services médicaux complets et sont parfaitement organisées, donnant des traitements gratuits, des médicaments, des vitamines, etc., à tous ceux qui en ont besoin. Le personnel a également la patience et trouve le temps d'enseigner à chaque malade les rudiments de la propreté, de la diététique, etc., fournissant du savon, du lait, de la nourriture et des vêtements si besoin en est, et, croyez-moi, je ne peux dire combien nous apprécions ces services étant donné que pendant si longtemps nous avons dû nous laver, laver nos vêtements et nos plats avec du savon ou des cendres.

— "D'ores et déjà la population dispose de services médicaux qui dépassent de loin tout ce qu'elle a pu recevoir depuis des années sous le régime portugais, puisqu'il n'y avait que deux médecins et un dentiste pour une population de 650 000 personnes. Déjà les Indonésiens¹ — c'était il y a six semaines — "disposent de 25 médecins, de 2 dentistes et de plus de 1 000 personnes appartenant au service paramédical, ce nombre s'accroissant sans cesse.

— "Qui dans ce domaine pourrait faire mieux que les Indonésiens ? Ils sont parfaitement adaptés du point de vue ethnique puisque ce sont des frères de sang des Timorais, et ils ont également eu l'expérience de traiter de problèmes similaires dans leur propre pays à la suite de l'occupation portugaise et néerlandaise.

— "Les membres du personnel, à tous les niveaux et à tous les grades, ont acquis de l'expérience sur le terrain dans d'autres régions touchées par les catastrophes, y compris au cours des inondations au Bangladesh.

— "L'organisation indonésienne est unique et certainement supérieure à celle des Britanniques, des Australiens ou même de la Croix-Rouge internationale, car elle comprend réellement l'origine du problème et essaie sans répit de faire triompher ses objectifs; elle est dévouée, patiente, compatissante et impartiale dans sa façon de traiter toutes les parties.

— "En conclusion, je tiens à dire que toute l'aide fournie par la Croix-Rouge indonésienne a été financée par des cotisations volontaires de la population de l'Indonésie."

La séance est levée à 18 h 35.

Notes

¹ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Quatrième Commission, 2188^e séance.